

Guide Éclairage extérieur

L'éclairage pour la sécurité routière

Recommandations à l'attention des autorités communales et des exploitants d'éclairage

- Qu'est-ce qui garantit de bonnes conditions de visibilité?
- Comment augmenter la sécurité routière?
- Éclairer les passages pour piétons en toute sécurité
- Une lumière uniforme apporte la sécurité



IG Strassenlicht
CI éclairage routier
CI illuminazione stradale

Voir et être vu

De bonnes conditions de visibilité sont essentielles pour la sécurité routière, en particulier au crépuscule et la nuit. Dans l'obscurité, le risque d'accident est plus élevé que de jour, même s'il y a moins de circulation. L'acuité visuelle diminue, les distances sont plus difficiles à évaluer et la perception des couleurs est réduite. Un éclairage public de bonne qualité aide les automobilistes à reconnaître les autres usagers de la route et les obstacles à la plus grande distance possible et à réagir à temps (Graphique). Les piétons et les cyclistes, en particulier, doivent rester bien visibles. En même temps, l'éclairage donne du relief au tracé de la route et aide à s'orienter en cas de pluie ou de brouillard.

Un bon éclairage

Un bon éclairage public ne se traduit pas par le plus de lumière possible, mais par le meilleur éclairage possible. Il doit être conçu par un spécialiste conformément aux normes et être adapté à la visibilité, au nombre de piétons, au niveau de vitesse et aux propriétés réfléchissantes de la route. L'éclairage ne doit pas être entravé par des obstacles tels que des panneaux publicitaires ou des arbres. Les aspects suivants sont essentiels:

- **Luminosité:** l'éclairage public doit illuminer la chaussée et les zones adjacentes avec une luminosité suffisante.
- **Uniformité:** la chaussée doit être éclairée de manière uniforme sans présenter de zones claires et sombres auxquelles

l'œil du conducteur doit s'adapter. Cette alternance ralentit le temps de réaction.

■ **Contraste:** les personnes ou les obstacles doivent se détacher visuellement de la route, ce qui est particulièrement important lorsque celle-ci est mouillée. Des vêtements clairs et des matériaux réfléchissants augmentent la visibilité.

■ **Éblouissement:** l'œil s'adapte plus rapidement à la luminosité qu'à l'obscurité. C'est pourquoi l'éblouissement perturbe fortement la vision et rend difficile la reconnaissance des autres usagers de la route. Le choix de la bonne optique et la hauteur du point lumineux sont déterminants pour minimiser l'éblouissement.

Luminosités typiques

Source lumineuse	Éclairage
Ciel dégagé et soleil au zénith	>100 000 lux
Éclairage de bureau	500 lux
Éclairage d'un terrain de foot amateurs	120 lux
Éclairage public	2–20 lux
Pleine lune	<1 lux

Voir



- Déceler des informations importantes dans l'espace routier
- S'orienter dans l'obscurité

Reconnaître



- Percevoir la situation globale et le tracé de la route
- Identifier les personnes et les objets
- Reconnaître le sens de déplacement et la vitesse des autres usagers de la route

Décider



- Dans quelle direction les autres usagers de la route vont-ils se déplacer dans les prochaines secondes?
- Une manœuvre est-elle nécessaire?
- Quelle est la manœuvre la plus appropriée?

Agir



- Exécuter les manœuvres: Éviter, freiner, s'arrêter

Le processus de la reconnaissance à la décision prend du temps.

Éclairage des passages pour piétons

Un bon éclairage est particulièrement important pour la sécurité routière aux passages pour piétons matérialisés ou non. Il garantit que les conducteurs reconnaissent suffisamment tôt les piétons qui traversent, même la nuit, et s'arrêtent à temps. Cela doit déjà se produire lorsque les personnes se trouvent en approche, sur le trottoir ou l'îlot central.

Éclairage conforme aux normes

L'éclairage des passages pour piétons doit être adapté à la situation locale et conçu par un spécialiste. La Directive SLG 202 réglemente les éclairages verticaux requis et fournit des recommandations sur la disposition des luminaires. Les passages pour piétons et les traversées pour piétons non marquées sont traités de la même manière en matière d'éclairage. Pour un bon contraste, les luminaires doivent également éclairer les passants latéralement. En même temps, ils ne doivent pas éblouir les automobilistes. Ils sont disposés de manière à éclairer la traversée et la zone d'approche dans le sens de la circulation.

En règle générale, la traversée pour piétons nécessite un éclairage supplémentaire. Les luminaires doivent être montés en diagonale avec l'espacement habituel des luminaires (voir Graphique). S'il n'est pas possible de monter des luminaires supplémentaires, un éclairage plus important de ceux présents dans la zone de la traversée pour piétons permet d'obtenir l'éclairage nécessaire.

Emplacement central

Outre un éclairage professionnel des passages pour piétons, le choix de leur emplacement est également essentiel. Les passages pour piétons ne sont pas de simples marquages, mais font partie de l'aménagement global. Ils nécessitent sou-

vent un réaménagement de l'ensemble de l'espace routier, des agencements tels que des îlots centraux, une réduction du niveau de vitesse et une signalisation. La norme VSS 40 241 définit les exigences relatives aux passages pour piétons.

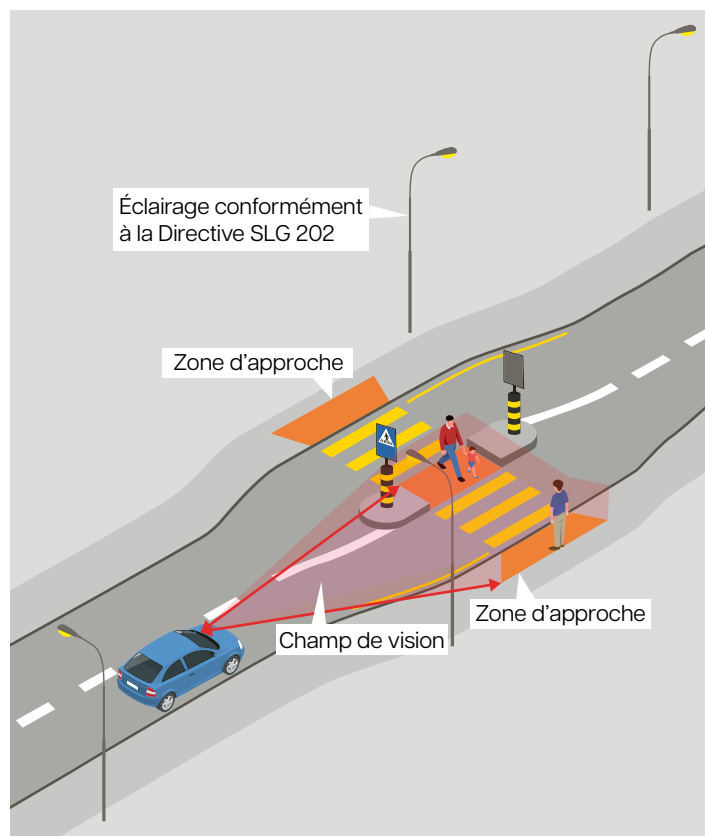
Extinction nocturne

Si une commune souhaite éteindre tout ou partie de l'éclairage public la nuit, elle doit vérifier si les lois cantonales et communales le permettent également aux passages pour piétons. En outre, un spécialiste devrait s'assurer que la sécurité de tous les usagers est encore garantie. Si seul le passage pour piétons est éclairé, cela doit se faire sur la distance d'arrêt avec deux luminaires supplémentaires de chaque côté de la route.

Normes relatives aux passages pour piétons

- Norme VSS 40 241 «Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – Passages piétons»
- Norme SN EN 13201, Partie 1 – 5 «Base pour l'éclairage en Suisse»
- Directive SLG 202 «Éclairage public»

Conformément à la norme Passage pour piétons éclairés.



Zone 30

En règle générale, il n'y a pas de passages pour piétons dans les zones 30. Les piétons peuvent traverser la route partout. Si un passage pour piétons est tout de même matérialisé, par exemple devant une école, il doit être éclairé conformément aux normes. Le recours à un planificateur spécialisé garantit la sécurité, même la nuit.

Une lumière uniforme garantit la sécurité

En raison d'une éventuelle pénurie d'électricité et afin de réduire les coûts, de plus en plus de communes envisagent actuellement d'éteindre un luminaire sur deux la nuit. Cette mesure n'est pas recommandée, car elle crée des zones sombres dangereuses qui augmentent considérablement

le risque d'accident (photo de droite). Il est plus sûr de réduire uniformément l'intensité lumineuse de tous les luminaires ou d'éteindre complètement l'éclairage entre 23 heures et 5 heures, si la situation routière s'y prête.



Route uniformément éclairée: le cycliste est bien visible. Photo: Trilux GmbH



Si un luminaire sur deux est éteint, le cycliste disparaît dans la zone sombre. Photo: Trilux GmbH

Impressum

Ce guide a été élaboré par la CI éclairage routier.

Membres de la CI éclairage routier

Thomas Blum, Thol Concept Sàrl;
Urs Etter, sgs; Jörg Haller, EKZ;
Jörg Imfeld, Elektron; Martin Rölli,
CKW

Direction de projet, rédaction et conception

Christine Sidler, Faktor Journalisten AG

Traduction

Ilsegret Messerknecht,
Traductions spécialisées, Monthey

Photo de couverture

EKZ

Télécharger

www.eclairageroutier.ch
www.slg.ch